

A.B. HOLDING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : STE SIGOLENE (43600), LE PETIT PEYRE
823 496 864 RCS LE PUY EN VELAY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2023**

Le 21 novembre 2023, **Agathe BARDEL**, associée unique de **A.B. HOLDING**, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Elle précise l'objet des présentes décisions :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social de Sainte-Sigolène (43600), le Petit Peyre, à **Chez Agathe BARDEL, A.B. HOLDING adressée à Sainte-Sigolène (43600), 29 route du Pinet** et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision qui précède, de modifier la rédaction de l'article 5 des statuts qui sera désormais la suivante :

« ARTICLE 5. SIEGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à **Chez Agathe BARDEL, A.B. HOLDING adressée à Sainte-Sigolène (43600), 29 route du Pinet** ».*

Le reste de l'article demeure sans changement.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signature :

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

Agathe BARDEL

Associée unique et gérante

DocuSigned by:

5E0FC72F30CE45D...

Le signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.